

# **DELIBERATION N° 2000/12-03 - ACTUALISATION DU TARIF DES SALLES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 99/11-02 du 29 novembre et propose une augmentation de 2 % des tarifs de location des salles communales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2001 :

## **1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER**

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- |                   |         |
|-------------------|---------|
| - le 1er jour     | 1 470 F |
| - le 2ème jour    | 735 F   |
| nettoyage compris |         |

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour 2 210 F
- le 2ème jour 1 105 F

d) Supplément : facultatif

- pour usage cuisine et vaisselle 716 F

**2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT**

a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal) 3 055 F

b) Autres usages : nettoyage compris 7 346 F

**3/ SALLE EMILE GALLE**

- a) Associations reconnues par la commune 437 F
- b) Personne physique ou morale de LUDRES 735 F
- c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES 2 210 F

**4/ SALLE DES FETES JEAN MONNET**

a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris 1 966 F

- . Associations reconnues par la commune
- . Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
- . Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris 3 932 F

- . pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES

c) Supplément facultatif :

- pour cuisine et ses équipements :

- . Utilisation catégorie 1 : 1 311 F
- . Utilisation catégorie 2 : 1 966 F

d) Supplément obligatoire :

- gardiennage: 115 F de l'heure

**5/ MAISON DES LOISIRS**

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES

- pour la salle complète : (sous réserve de l'accord du Tennis Club) 1 470 F
- pour la demi-salle : 735 F

c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES

- pour la salle complète : (sous réserve de l'accord du Tennis Club 2 210 F
- pour la demi-salle : 1 105 F

**6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE**

tarifs inchangés :

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère 10 F
- assiette, corbeille à pain 20 F
- plat, légumier, cruche 100 F

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,
- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,
- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,
- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, parès en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications de tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2001.